AR Prefecture
058-215800566-20261027-2026_38-DE
Reçu le 30/10/2026

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE DE CHAMPVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX

Date de convocation	20.10.2026
Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de Conseillers présents	10
Nombre de votants	10

Numéro de la délibération

2026-38

Nomenclature Acte :

Nature : 9.1 : autre domaine de compétences de la commune

Objet de la Délibération :

Nomination garant des bois

L'An deux mil vingt-six, le vingt sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, Mme BAILLY Elodie, M. FABRY Jean-Baptiste, M. ACHDJIAN Azade, Mme GOGOT Anaëlle, Mme DEWAVRIN Cyrielle, M. FERRAND Geoffray, M. CAPUANO Henri, Mme GILBERT Anne, M. GAUTHIER Laurent
Absente excusée : Mme DUGUET Coralie
Secrétaire de Séance : Mme BAILLY Elodie

Vu le code forestier et en particulier les articles L.112-1, L.121-1 à L.121-5, L.212-1 à L.212-4, L.214-3, L.214-5, L.243-1 à L.243-3.

Considérant que la commune dispose de bois communaux soumis au régime forestier ;

Considérant qu'il convient de désigner les garants chargés d'assurer la bonne exploitation des bois d'affouage, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

Considérant que les personnes désignées ont donné leur accord pour exercer cette fonction ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 – Désignation des garants

Sont désignés en qualité de garants des bois d'affouage pour la durée du mandat
- Monsieur ACHDJIAN Azade
- Monsieur FERRAND Geoffrey
- Monsieur GAUTHIER Laurent

Article 2 – Mission et responsabilité des garants

Les garants sont chargés d'assurer, dans le cadre des dispositions légales applicables, la garantie de la bonne exploitation des bois d'affouage délivrés sur pied.
Ils sont soumis aux responsabilités prévues par le Code forestier, notamment en matière de dommages et d'infractions liés à l'exploitation des bois concernés.

Proposition ACCEPTÉE par les membres du conseil municipal à la majorité

Certifié conforme et exécutoire

La secrétaire
Elodie BAILLY

Le Maire,
Jean-Louis ROUEZ

MAIRIE de CHAMPVOUX (Nièvre)